

**RECTIFICATIFS**

**Rectificatif au règlement (UE) n° 421/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 modifiant la directive 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté, en vue de la mise en œuvre, d'ici 2020, d'une convention internationale portant application d'un mécanisme de marché mondial aux émissions de l'aviation internationale**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 129 du 30 avril 2014)

Page 3, à l'article 1<sup>er</sup>, point 1), l'article 28 bis est inséré dans la directive 2003/87/CE. À l'article 28 bis, paragraphe 2, troisième alinéa:

*au lieu de:* «1<sup>er</sup> août 2014»

*lire:* «1<sup>er</sup> septembre 2014».

---